

Salon International de
l'Agriculture 2026



AiBS
INTERPROFESSION **BETTERAVE SUCRE**



Une filière d'excellence au service de la souveraineté alimentaire, énergétique et industrielle de la France.



SOMMAIRE

La compétitivité, condition *sine qua non*
de la souveraineté.....3

Renforcer la compétitivité de la culture de
la betterave4

Consolider la compétitivité de l'industrie
sucrière dans les territoires6

Commerce international : exiger la
réciprocité8

Le bioéthanol construit son avenir10

Valoriser l'image du sucre
et de la filière.....11

Les Chiffres clés de la filière.....12

La compétitivité, condition *sine qua non* de la souveraineté

Vers un nouveau contrat de confiance entre l'action publique et la filière betteravière.

La filière betterave-sucres-éthanol place ses meilleurs espoirs dans les Conférences de la Souveraineté. Alors qu'elles ouvrent une perspective de croissance et de résilience pour nos producteurs, nous observons que toutes les analyses et études économiques convergent, sans exception, sur une restauration impérative de la compétitivité française.

Ces conférences ne produiront de résultats mesurables et durables que si elles questionnent la responsabilité centrale de l'action publique dans le déclassement de la compétitivité agroalimentaire. Un changement fondamental de vision est attendu à cet égard de la part de nos gouvernants et administrations, à plus forte raison dans le nouveau contexte de menaces géopolitiques et commerciales internationales.

Nos objectifs économiques sont clairs et ambitieux :

- **Marché français** : sanctuariser à minima le volume national actuel. Toute baisse marquerait un recul supplémentaire de souveraineté, déjà affaiblie par 25 ans de désindustrialisation. Les débouchés non-alimentaires sont à développer, en ce qu'ils concourent significativement au renforcement de l'activité agricole et de la compétitivité industrielle.
- **Marché européen** : préserver et renforcer les positions françaises. Absorbant la moitié de la production française de sucre, l'Europe demeure le premier marché d'exportation et une condition vitale de la pérennité du parc productif national.

- **Marché mondial** : répondre à une consommation mondiale en croissance. Rester compétitif sur le grand export donnera également à la France une capacité de réguler son marché intérieur.

La filière dispose encore d'un grand potentiel productif (surfaces betteravières, allongement des campagnes sucrières). Il ne sera mobilisable pour s'ajuster aux besoins du marché que s'il n'est pas bridé par des contraintes publiques excessives ou contradictoires.

- Une politique publique favorable à la progression des rendements agricoles est indispensable.
- La filière appelle à combattre activement toute mesure publique susceptible de nourrir la défiance du consommateur (agri-bashing, fiscalité punitive), incompatible avec l'objectif de souveraineté.
- Les instruments de stabilisation du marché prévus par la PAC doivent pouvoir être pleinement exploités, afin d'éviter une répétition de la crise post-quota.
- La souveraineté devra se traduire, enfin, par une politique commerciale extérieure cohérente, incluant le gel des concessions à l'importation (l'UE importe 1/5^{ème} de sa consommation) et l'égalisation des conditions de concurrence.

En conclusion, la souveraineté ne peut s'appréhender que sous l'angle central de la compétitivité, bien mieux qu'à travers une compilation d'objectifs de production ou de consommation alimentaire, afin d'assurer la rentabilité de la culture de la betterave et donc la rémunération de nos agriculteurs.

Nos priorités : restauration de la fonction et de la liberté productives des acteurs de la filière, sobriété normative, simplification, réduction (ou compensation) des surcoûts issus des politiques publiques, auto-régulation plutôt que réglementation.

Renforcer la compétitivité de la culture de la betterave

Une filière d'excellence
pour la souveraineté,
fragilisée par les
distorsions de
concurrence

Fortement intégrée à son outil industriel et tête de rotation pour nombre d'agriculteurs, la culture de la betterave joue un rôle clé dans la souveraineté alimentaire, énergétique et industrielle française. Pourtant, cette filière d'excellence est fragilisée en raison d'une perte de compétitivité, de distorsions de concurrence croissantes et d'une exposition accrue aux aléas climatiques et réglementaires.

Dans ce contexte et à l'instar des difficultés communes à l'ensemble des grandes cultures, il est d'abord primordial de renforcer le soutien européen à la production agricole, par une augmentation du budget de la PAC et un maintien du système actuel en deux piliers distincts, assurant un socle commun européen limitant les distorsions de concurrence.



Libérer l'accès à des moyens de production compétitifs dans un cadre réglementaire stabilisé

La première force de la culture de la betterave réside dans son exceptionnelle productivité, tant pour les usages alimentaires que pour l'éthanol, ainsi que dans le lien étroit entre production agricole et transformation industrielle, garantissant des débouchés structurés et une forte valeur ajoutée territoriale. Cette robustesse intrinsèque, y compris face à certains aléas, est toutefois aujourd'hui entravée par des distorsions de concurrence économiques et techniques, devenues insupportables pour les producteurs.

La multiplication des interdictions réglementaires sans solutions alternatives, les refus d'autorisations de mise sur le marché de produits de protection des cultures ou les différences d'accès aux moyens de protection entre États membres (tels que les insecticides à base d'acétamipride et de flupyradifurone) pénalisent la compétitivité de la production betteravière française. Pire encore, ces décisions aboutissent à des impasses techniques, favorisent l'apparition de résistances et dégradent la durabilité de la gestion des bioagresseurs, comme le puceron vecteur de la jaunisse de la betterave.

Elles contribuent également à une perte d'attractivité du marché français pour la recherche et l'innovation, accentuant un décrochage technologique déjà constaté au niveau européen.

La filière soutient donc la proposition de loi transpartisane des Sénateurs Duplomb, Ménonville, Louault, Buis et Cabanel, qui constitue une nouvelle étape dans la réduction des distorsions de concurrence avec nos voisins européens.

Dans ce contexte, la prise en compte explicite de l'intérêt général majeur de l'agriculture dans l'ensemble des politiques publiques devient indispensable. Elle doit permettre de sécuriser l'accès aux intrants essentiels, y compris aux amendements minéraux et organiques, dans un contexte de hausse des coûts, de concurrence croissante et de mise en œuvre du MACF.

Par ailleurs, l'accès à l'eau s'impose comme un facteur critique de compétitivité face au changement climatique. La betterave, culture de printemps globalement robuste, est de plus en plus exposée à des stress abiotiques (sécheresses, excès hydriques) et à une réduction des jours de récolte, mettant en tension la continuité de l'approvisionnement industriel. Faciliter le stockage, le partage et le prélèvement de l'eau constitue donc un levier stratégique de sécurisation de la production.



Renforcer une recherche opérationnelle et accélérer l'adoption des solutions de terrain

La complexité technique croissante de la culture de la betterave, souvent perçue comme une faiblesse, peut devenir un levier de compétitivité à condition d'être accompagnée par une recherche appliquée, transversale et opérationnelle.

L'Institut technique de la betterave (ITB) et les services agronomiques de sucrerie occupent une position centrale dans ce processus, en structurant une recherche appliquée qui associe développement, transfert de connaissances et mise en œuvre d'innovations auprès des planteurs.

Le levier génétique reste porteur d'opportunités majeures, notamment à travers les nouvelles techniques de sélection (NGT), indispensables pour répondre aux enjeux sanitaires et climatiques.

Le renforcement des dispositifs de recherche collective, via les instituts techniques et des programmes intégrés comme PARSADA ou SYPPRE, doit permettre de réinvestir une approche agronomique systémique, articulant protection des cultures, fertilité des sols, organisation du travail et performance économique. Chaque évolution de pratique doit être évaluée à travers sa faisabilité technique, son coût et son impact sur le résultat de la culture, en plus de ses bénéfices environnementaux.

Dans un contexte de hausse des charges de machinisme et de moindre attractivité du marché français pour les équipements de récolte, l'amélioration des leviers de transfert de la connaissance et de l'innovation devient essentielle. La démonstration en conditions réelles, l'accompagnement des exploitations et la montée en compétence des agriculteurs, notamment des nouvelles générations sensibles aux enjeux de santé des sols, sont déterminants pour accélérer l'adoption des pratiques innovantes.

Positionner la betterave comme pilier des transitions climatiques et de la souveraineté

Parmi les opportunités majeures de la filière figure la nécessité de défossilisation des usages, qui rend incontournable le recours accru à la biomasse agricole. La betterave bénéficie d'une diversité de débouchés unique (alimentaires, énergétiques et industriels (bioéthanol, bioéconomie, bioplastiques)) qui renforce sa contribution à la souveraineté alimentaire et énergétique.

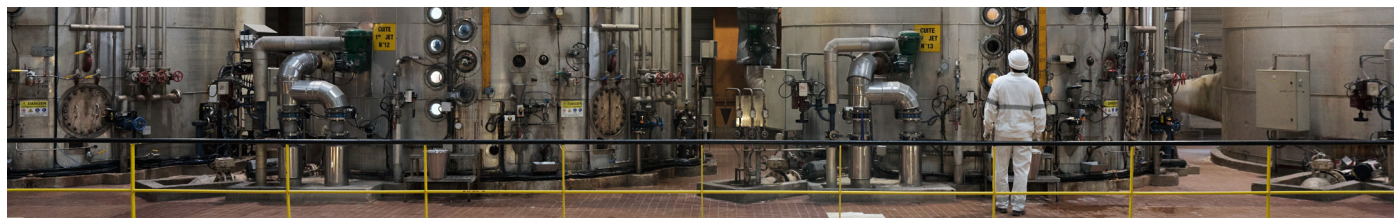
Pour que cette contribution soit pleinement reconnue et valorisée par tous ceux qui en bénéficient, la filière doit se doter d'indicateurs robustes, scientifiquement validés et pragmatiques, permettant de mesurer l'atténuation du changement climatique et la décarbonation à l'échelle des systèmes. La mise en place de mécanismes de financement adaptés, intégrant l'ensemble des bénéficiaires de ces services – de l'amont agricole au consommateur final – est indispensable. Les paiements pour services environnementaux constituent à cet égard un outil clé pour compenser les efforts consentis par les producteurs.

Consolider la compétitivité de l'industrie sucrière dans les territoires

Décarbonation et sobriété :
un défi industriel à 3 milliards
d'euros qui nécessite un soutien
public massif et pérenne.

Identifiée par l'ADEME comme l'une des neuf principales filières industrielles émettrices de gaz à effet de serre, l'industrie sucrière française joue un rôle majeur dans la décarbonation des territoires. Aujourd'hui, la filière est confrontée à des enjeux inédits d'investissement pour

réussir sa transition énergétique, tout en poursuivant les investissements indispensables à la maîtrise de l'ensemble de ses procédés industriels (gestion de l'eau, des effluents, maintien de l'outil de production ...).



Un impératif : sécuriser les conditions économiques de la transition

La transition énergétique du secteur nécessite des investissements massifs. Sans un cadre énergétique et financier stable, aucune projection industrielle crédible à horizon dix ans n'est possible.

Dans ce contexte, la politique énergétique nationale et européenne doit impérativement :

- Garantir un accès durable à une énergie décarbonée, compétitive et prévisible sur le long terme ;
- Apporter un soutien financier réel, structurant et pluriannuel aux investissements de décarbonation industrielle.

À défaut, la compétitivité du secteur et la pérennité des sites industriels seraient fortement compromises.

Résilience de la filière par la décarbonation de l'outil industriel

Le Plan de Transition Sectoriel 2050, co-construit par la filière sucrière et l'ADEME, démontre que la décarbonation de l'outil industriel est techniquement atteignable à travers l'activation combinée de trois leviers complémentaires :

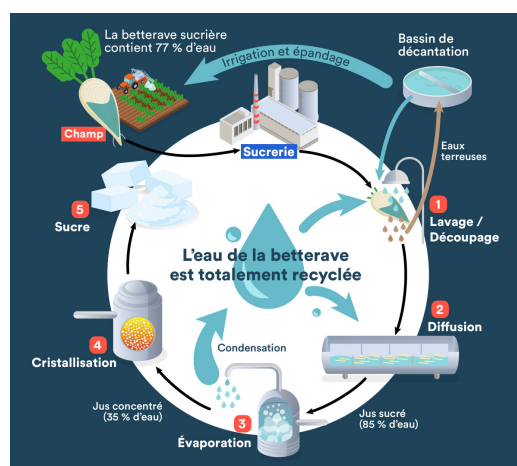
- La poursuite et l'amplification des investissements en efficacité énergétique, déjà engagés depuis plusieurs décennies ;

- La valorisation énergétique raisonnée des pulpes, de certains effluents et de la biomasse ;
- L'électrification progressive des procédés industriels.

Cependant, cette trajectoire se heurte à un mur d'investissements estimé entre 100 et 200 millions d'euros par usine, selon la taille et le schéma industriel. À l'échelle nationale, l'investissement global nécessaire est évalué à environ 3 milliards d'euros.

Ces montants s'ajoutent aux investissements courants indispensables au maintien et à la modernisation de l'outil industriel.

C'est pourquoi il est important d'obtenir un plan d'action pour le secteur agroalimentaire dans le Clean Industrial Deal européen pour soutenir la décarbonation et plus particulièrement l'électrification de nos industries à forte intensité énergétique.





Résilience par la maîtrise des procédés industriels

L'eau : un modèle vertueux à préserver et à généraliser

L'eau recyclée sert au processus de production. L'excédent peut être stocké et servir de ressource pour la sucrerie (production de vapeur) et pour l'agriculture (irrigation) dans une logique d'économie circulaire réduisant les besoins en eau. Certaines sucreries bouclent entièrement le cycle de l'eau et ne prélèvent plus d'eau de forage ou d'adduction. Il est prévu de généraliser cette situation à l'ensemble des sites.

Reconnaître les effluents sucriers comme une aménité environnementale

L'épandage des effluents est reconnu comme Meilleure Technique Disponible en application de la Directive IED, ce qui positionne l'effluent sucrier comme ressource pour le sol et les cultures.

Il est essentiel que les politiques publiques françaises reconnaissent pleinement cette valeur environnementale, afin d'en sécuriser l'usage et d'accompagner les pratiques vertueuses déjà mises en œuvre par la filière.



La logistique, un outil indispensable de compétitivité de la filière

Maintenir et moderniser le réseau de fret ferroviaire capillaire

Les groupes sucriers sont d'importants utilisateurs du fret ferroviaire, tant pour l'exportation et le marché intérieur que pour leur approvisionnement.

Le fret ferroviaire, notamment sur les lignes capillaires, doit donc être une priorité, avec comme triple objectif : compétitivité économique, irrigation des territoires, transition écologique.

Déployer le 48t betteravier dans les départements volontaires

Alors qu'une expérimentation, conduite entre 2021 et 2024 dans le cadre d'une large concertation avec les parties prenantes et sous l'égide du ministère des Transports (CEREMA), a montré les bénéfices économiques, environnementaux et sociétaux du passage de 44 à 48 tonnes pour le transport betteravier, une décision interministérielle doit désormais être prise rapidement pour permettre de déployer ce dispositif dans les départements volontaires.

Adapter le cadre juridique des écotaxes régionales

La filière va être durement impactée par la mise en place d'écotaxes régionales : en effet, le caractère intensif du transport betteravier pendant la période de campagne peut représenter plusieurs millions de kilomètres parcourus sur certains axes taxables, ce qui signifie potentiellement des montants à régler prohibitifs.

Ce surcoût entraînera une nouvelle contrainte financière majeure pour la filière, dont l'activité repose sur des trajets de proximité - non substituables et non délocalisables - et non sur des flux de transit.

Aujourd'hui, le cadre juridique des écotaxes permet l'exonération du transport de matières premières agricoles, mais à condition qu'il soit assuré par un exploitant, une CUMA ou une ETA et que le trajet comporte, au départ ou à l'arrivée, une exploitation agricole.

Il est donc indispensable d'élargir les possibilités d'exonération pour le transport des matières premières agricoles en supprimant la condition liée au propriétaire du véhicule ou au type de trajet.

Commerce international : exiger la réciprocité

Encadrer les importations,
exiger la réciprocité
des normes et anticiper
l'élargissement européen

L'ouverture du marché de l'UE n'est plus soutenable

Au fil des années, de nombreux contingents d'importation préférentiels ont été octroyés par l'UE.

Au total, ce sont plus de 1,7 MT de sucre qui peuvent entrer à ce jour dans l'UE à droit préférentiel via ces contingents. C'est 20 % du sucre consommé dans l'Union européenne, dont le marché est mature. Ces volumes sont importés principalement dans les bassins déficitaires en sucre de l'UE, historiquement alimentés par la France.

Les importations de sucre en provenance des PMA et des pays ACP peuvent quant à elles entrer dans l'UE sans droit ni contingent.

La libéralisation temporaire des importations de produits agricoles dans l'UE en provenance de l'Ukraine a rajouté sur le marché plus d'1 MT de sucre sur les campagnes 2022/23 à 2024/25, avec un très fort impact sur le marché au détriment de la compétitivité du secteur betterave/sucre.

Face à la saturation d'un marché européen mature, la priorité est désormais de stopper toute nouvelle concession tarifaire qui fragiliserait davantage les producteurs. La pérennité de la filière exige de mettre fin à l'augmentation annuelle automatique des contingents (notamment pour l'Amérique Centrale et Andine) et de refuser que le secteur sucre ne serve de variable d'ajustement dans les futures négociations commerciales.

Les conditions de concurrence avec nos partenaires commerciaux sont inéquitables

La très grande majorité des pays sucriers mènent une politique publique de soutien assumé de leur secteur sucre. C'est le cas notamment du Brésil et de l'Inde, pour ne citer que les deux plus grands.

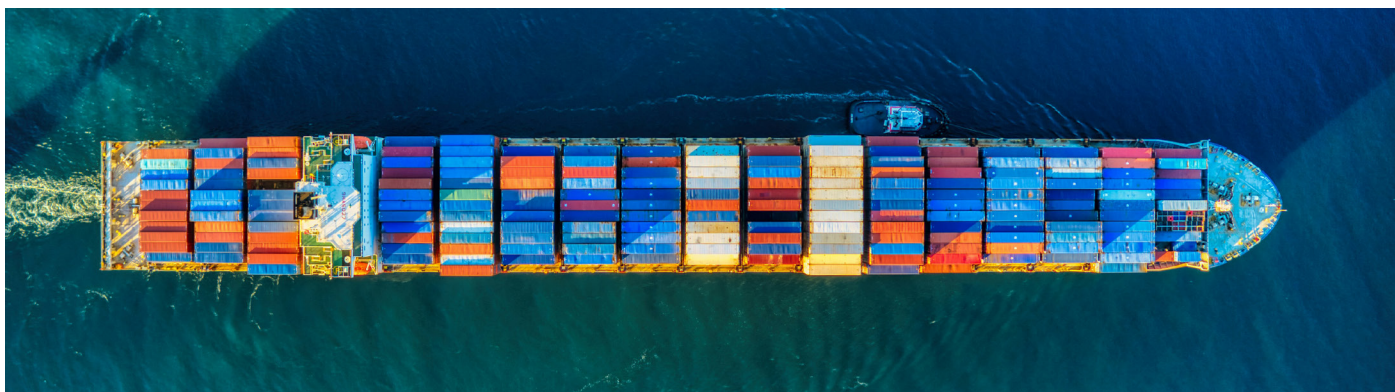
La plupart de nos partenaires commerciaux produisent du sucre dans des conditions de production contraires à la réglementation européenne (utilisation de pesticides interdits dans l'UE, canne à sucre OGM, droit du travail, ...), générant de fortes distorsions de concurrence avec les producteurs français.

Les clauses de sauvegarde (générales ou agricoles) prévues dans chacun des accords sont extrêmement difficiles à mobiliser et interviennent, le cas échéant, beaucoup trop tardivement pour remédier à la perturbation du marché.

Les mesures de sauvegarde proposées pour les produits agricoles dans le cadre de l'accord avec le Mercosur sont totalement inadaptées à notre secteur car inactivables en raison du fonctionnement même du marché européen du sucre.

Pour corriger ces déséquilibres structurels, l'Union européenne doit instaurer une stricte réciprocité des normes. Les analyses sur produit fini étant inopérantes sur le sucre raffiné, il est impératif de déployer des mesures miroirs opérationnelles ciblant directement les modes de production (usage de pesticides, normes sociales) et de se doter de moyens de contrôle effectifs chez nos partenaires commerciaux.





Le très fort développement des importations de sucre sous le régime du perfectionnement actif (RPA) impacte négativement le marché

Au cours des dernières années, les importations de sucre dans l'UE dans le cadre du Régime douanier de Perfectionnement Actif (RPA) se sont fortement accrues. Elles représentent aujourd'hui la voie principale des importations de l'UE et ont atteint près de 750 000 T en 2024/25.

L'évolution est très marquée pour le sucre brut, dont le Brésil est devenu de très loin le fournisseur prépondérant dans le cadre de ce régime.

Le dispositif est détourné de son objectif initial de soutien à la transformation et à l'exportation des industries européennes et nuit aux intérêts essentiels de la filière. Son effet perturbateur du marché est indéniable.

Ce dispositif étant aujourd'hui détourné de son objectif industriel initial au détriment des producteurs européens, il est urgent de rétablir une concurrence loyale. La correction de cet effet perturbateur sur le marché passe nécessairement par la suspension, à effet immédiat, du régime de perfectionnement actif pour le sucre brut.



Les ambitions d'élargissement de l'UE vers l'Ukraine doivent être mesurées

L'ouverture des négociations d'adhésion de l'Ukraine et de la Moldavie à l'UE fin 2023 a relancé le processus d'examen des candidatures des pays des Balkans. Cet élargissement potentiel vers une UE à 35 membres soulève de nombreuses questions : gouvernance des institutions européennes, aspects budgétaires et avenir de la PAC.

Parmi ces adhésions, le cas particulier de l'Ukraine présente un défi sans précédent en raison de l'organisation agroindustrielle intégrée de son secteur betterave/sucre : agro-holdings exploitant parfois des centaines de milliers d'hectares, surface moyenne betteravière d'une exploitation de 23 700 ha en Ukraine contre 15 ha en Europe.

La libéralisation temporaire des importations de produits agricoles dans l'UE en provenance de l'Ukraine a montré la capacité de cette dernière à monter en puissance très rapidement.

L'accord d'association entre l'UE et l'Ukraine qui vient de faire l'objet d'une révision prévoit l'élimination progressive des droits de douane et augure de l'établissement progressif d'une zone de libre-échange. Mais la structure opérationnelle de l'Ukraine demeurera un vrai défi en termes d'égaliisation des conditions de concurrence dans une UE élargie.

Compte tenu de la puissance des agro-holdings ukrainiens, l'équilibre futur du marché communautaire dépendra de la mise en place d'une intégration différentielle. Il est essentiel d'encadrer spécifiquement l'impact concurrentiel de ces structures et de lancer une étude d'impact préalable, tirant les leçons de l'adhésion polonaise, pour préparer cet élargissement sans déstabiliser la production européenne.

Le bioéthanol construit son avenir

Renforcer notre indépendance
énergétique et alimentaire,
en synergie

Contrairement à une idée reçue, les usages non alimentaires des cultures renforcent la souveraineté alimentaire. Ainsi, la production d'alcool agricole soutient l'agriculture, les sucreries et les amidonneries, génère des coproduits alimentaires (pulpes et drêches) et des stocks de matières agricoles mobilisables pour l'alimentaire (cf étude Nova Institut¹).



La France est leader de la production d'alcool agricole dans l'ensemble UE/UK.

La production française représente 20% des volumes européens, soit environ 16 Mhl par an depuis 2010.

Ses matières premières sont quasi **100% françaises** et n'utilisent que 1% de la SAU (nette des coproduits) : 50% de betteraves à sucre (dont résidus des sucreries) et 50% de céréales (blé et maïs, dont déchets et résidus des amidonneries).

Les débouchés de l'alcool agricole français sont très diversifiés :

- 1/3 d'alcool traditionnel pour les gels hydroalcooliques, la parfumerie, les spiritueux, le vinaigre, la chimie... dont 70% d'exportations.
- 2/3 de bioéthanol-carburant, utilisé dans les essences et le Superéthanol E85.



La production française couvre 60% de la consommation de bioéthanol (+15% en 2025). Comblar ce déficit constitue **une opportunité pour investir en s'appuyant sur les ressources françaises**, à condition de donner plus de visibilité à la filière en s'appuyant sur une nouvelle stratégie bioéconomie avec l'Etat.

Soutenir la demande de bioéthanol face au fossile

La réglementation européenne doit donner plus de visibilité sur les **débouchés à long terme** du bioéthanol dans les transports :

- Dans le projet de révision en cours du Règlement CO₂ des **véhicules légers**, renforcer le maintien du **moteur thermique** après 2035 et donner une place aux carburants neutres en CO₂ (dont le futur E85 100% renouvelable) ;
- ouvrir le **maritime** à la 1G ;
- soutenir une filière pilote « alcohol to jet » pour l'**aérien**.

Le débouché de la **chimie biosourcée** devra être stimulé par des politiques d'achats publics au niveau européen.

La croissance du **Superéthanol-E85** (34% de l'éthanol consommé en 2025) doit reprendre, en respectant le **maintien de sa fiscalité spécifique** voulue par le Parlement et en encourageant les **véhicules flex-E85 d'origine** et l'installation de **boîtiers flex-E85** dans les voitures et les motos.



Le **dispositif incitatif IRICC**, inscrit dans le projet de loi DDADUE, est destiné à remplacer la TIRUERT en 2027. Il combine des objectifs pluriannuels en énergie et en réductions de CO₂, selon la RED III. Le Parlement devra conserver le contrôle de ses paramètres essentiels.

Renforcer la compétitivité de la production française

Les **droits de douane** européens sur l'éthanol doivent s'appliquer face à la concurrence agressive des importations à bas coûts des USA (8 fois l'UE) et du Brésil (5 fois l'UE). Il faut continuer à lutter contre l'accord Mercosur (quotas pour 9% de la demande UE) et pour maintenir les droits sur le Pakistan.

L'Etat doit soutenir l'amélioration des **réductions de CO₂** du bioéthanol français, le faire bénéficier immédiatement de la compensation carbone et lutter contre les fraudes à la durabilité et aux réductions de CO₂ des importations.

¹ Etude Nova Institut : <https://nova-institute.eu/news/pr/?id=647>

Valoriser l'image du sucre et de la filière

Informier, éduquer et évaluer
plutôt que taxer

Une filière betterave-sucre engagée pour répondre aux enjeux sociétaux

La filière s'engage activement pour répondre aux enjeux sociétaux : recherches pour lutter contre les maladies de la betterave, objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 35 % pour l'amont agricole d'ici 2030 et de plus de 80 % pour l'industrie d'ici 2050, gestion circulaire de l'eau en sucrerie...

La filière a besoin du soutien des pouvoirs publics pour valoriser ses productions, poursuivre sa trajectoire de décarbonation et rappeler son importance dans le quotidien des Français : alimentation, pharmacie, parfums, spiritueux, éthanol carburant, ou encore alimentation animale.

Prévention de la santé par l'alimentation

La filière prône des actions éducatives et un gel de la fiscalité comportementale.

Les idées reçues sur le sucre persistent, le pointant à tort comme responsable direct de la hausse des maladies chroniques (diabète, obésité). En réalité, sa consommation en France est stable et diminue avec l'âge. Les recommandations d'apports en sucres de l'OMS sont respectées par 32 % des enfants et 62 % des adultes (Enquête Nutrimétrie 2024).

La filière encourage une consommation raisonnée du sucre, sans excès ni privation. La prévention de la santé et de l'obésité en particulier ne peut se résumer au seul déterminant alimentaire. Plutôt qu'une fiscalité renforcée sur l'alimentation, il est essentiel de privilégier l'éducation au goût et à une alimentation variée, en soutenant la promotion de l'activité physique pour tous.

La taxe sur les boissons sucrées, appliquée en mars 2025, a entraîné des hausses de prix et surtout poussé les consommateurs vers des produits avec édulcorants, sans évaluation claire de ses impacts sur la santé. Pour les aliments solides, réduire les sucres implique des reformulations complexes, souvent sans bénéfice nutritionnel avéré (Anses, 2015).

Avant toute nouvelle mesure fiscale sur les sucres, la filière demande une évaluation préalable des bénéfices attendus en matière de santé publique, en privilégiant

les accords collectifs lancés par le Gouvernement en septembre 2025.



La filière lance une campagne de communication qui met en avant l'origine française du sucre de betterave, la simplicité d'un produit d'origine naturelle issu de nos terres, la richesse culturelle et culinaire ...

Attractivité des métiers de la filière

Les métiers de la sucrerie, exigeant une double compétence (intercampagne et campagne), peinent à attirer des candidats qualifiés. Malgré des effectifs stables, le secteur souffre d'un manque de profils adaptés.

Avec l'AFISUC ((Association pour la Formation dans les Industries Sucrières), les entreprises développent des formations spécifiques. Elles sollicitent le soutien des pouvoirs publics pour financer et promouvoir ces programmes sur le long terme.



Les Chiffres clés de la filière

Campagne 2024-2025.



4.4 millions
de tonnes de sucre

8 millions
d'hectolitres
d'alcool de
betterave

1,5 milliard
d'€ d'excédent
commercial



4 groupes sucriers

19 usines

1^{er}
producteur européen
de sucre

9^{ème}
producteur mondial
de sucre

70 000
emplois



23 000
agriculteurs

410 000 ha
de betteraves

32,8 millions
de tonnes de
betteraves



Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre
43, 45 Rue de Naples, 75008 Paris
aibs-france.fr